

Le modèle migratoire utilitariste en Occident

Mouloud Idir

Numéro 759, septembre 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/67338ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Idir, M. (2012). Le modèle migratoire utilitariste en Occident. *Relations*, (759), 33–35.

Le modèle migratoire utilitariste en Occident

La négation des droits des migrants, en particulier ceux provenant de pays pauvres et dominés, s'inscrit dans le contexte d'une grande mutation : nous sommes sortis de l'ère de la migration pour entrer dans celle de la mobilité.

MOULOUD IDIR

Depuis la fin des années 1990, les gouvernements occidentaux opposent la notion d'une immigration utile, voire indispensable à l'économie, à celle d'une immigration inutile et nuisible à la cohésion sociale et à l'identité nationale. Ils militarisent la surveillance des frontières, multiplient les modes de tri des migrants et criminalisent l'immigration en l'associant à la sécurité publique et nationale, au terrorisme et aux trafics mafieux. Tout cela conforte très souvent la xénophobie.

UN CHANGEMENT DE PARADIGME

De l'ère de la migration, nous sommes passés à celle de la mobilité, au point où certains spécialistes affirment que les politiques actuelles ne relèvent plus de la logique de l'immigration. Le Canada, dont les politiques ont souvent servi de modèle, participe activement à cette mutation. Alors que, dans les années 1980, l'immigration familiale représentait la moitié du flux migratoire et les migrants économiques, seulement 30%, le phénomène s'est inversé : en 2004, la migration familiale ne représentait plus que le quart, alors que les migrants économiques représentaient désormais 56%. L'immigration liée au travail est clairement devenue une priorité pour les milieux d'affaires canadiens. Ainsi, le nombre de travailleurs temporaires a beaucoup augmenté depuis dix ans. Par contre, celui des réfugiés a diminué (dans les années 1980, ils représentaient 18 % de l'immigration, en 2004, 14%). Le niveau de pauvreté des immigrants, pour sa part, augmente depuis les années 2000.

Il existe une grande variété de modèles et de programmes de migration, mais tous démentent l'argument stipulant qu'il y a une correspondance entre les emplois temporaires et les migrations temporaires. Comme le notent plusieurs analystes, la majeure partie des migrants

temporaires au Canada occupent des emplois qui sont permanents. La précarité dans laquelle ils se trouvent est grandement liée à leur statut (lire Hélène Pellerin, «Les dangereuses transformations du système de l'immigration au Canada», *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n° 5, 2011).

La tradition canadienne voulant que tout immigré soit reconnu comme étant un futur citoyen n'est plus un principe de base. Le sociologue André Jacob rappelle que la conception «utilitariste» de la main-d'œuvre fait l'impasse sur les dimensions sociales et culturelles de l'immigration, qui comprennent les droits sociaux des travailleurs, l'intégration linguistique, la vie personnelle, etc. (voir «Intégration des immigrants : problème de ressources ou de finalités?», *Relations*, n° 757, juin 2012). Ces citoyens de seconde classe sont captifs d'un lieu donné et ne peuvent participer à des activités sociales ou éducatives.

Cette négation des droits des migrants s'inscrit dans cette grande mutation axée sur la mobilité. En effet, depuis le début des années 2000, ce concept s'est imposé pour décrire de nouvelles formes de migration dans le contexte de la globalisation capitaliste. En 2006, le *Dialogue de haut niveau sur la migration et le développement*, publié par l'Assemblée générale des Nations unies, a fait de la mobilité de la main-d'œuvre une stratégie centrale de croissance économique. Dans son rapport sur l'état de la migration dans le monde, en 2008, l'Organisation internationale pour la migration indique que «la mobilité humaine s'est imposée comme choix de vie dicté par les disparités en termes de démographie, de revenus et d'opportunités d'emploi entre les régions et en leur sein».

La politologue Hélène Pellerin explique dans quel contexte et en fonction de quels intérêts

s'élaborent les nouveaux concepts et orientations globales en matière de recrutement des travailleurs : «Dans le paradigme de la mobilité émergeant, on retrouve, aux côtés des acteurs plus traditionnels que sont les employeurs et les organisations syndicales, des associations d'entreprises axées sur les stratégies commerciales et qui utilisent la mobilité des étrangers pour restructurer l'offre de travail plutôt que pour répondre à une demande existante. La mobilité fait alors partie des stratégies d'expansion économique¹.» Les entreprises privées consolident ce paradigme en produisant des rapports d'experts et en multipliant les services de consultation auprès des gouvernements. Cette tendance résulte d'une politique délibérée de préférence

Ces collaborations donnent une plus grande place au secteur privé dans la gestion de la migration, selon la perspective de l'État-investisseur et non plus de l'État-providence.

L'auteur est responsable du secteur Vivre ensemble au Centre justice et foi

1. «De la migration à la mobilité : Changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, n° 2, 2011.

pour la migration temporaire et s'accompagne d'une grande déréglementation.

Le gouvernement conservateur de Stephen Harper l'a clairement indiqué dans sa stratégie économique intitulée *Avantage Canada. Bâtir une économie forte pour les Canadiens* (2006), dans laquelle il donne ses prescriptions pour accroître la mobilité. Plusieurs organismes publics et parapublics tels que l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes et l'Alliance des conseils sectoriels travaillent avec des associations privées comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Chambre de commerce du Canada. Ces collaborations donnent une plus grande place au secteur privé dans la gestion de la migration, selon la perspective de l'État-investisseur et non plus de l'État-providence.

Lino, *Et vogue la galère!*, 2010, peinture et collage sur papier

MIGRANTS DU NORD, MIGRANTS DU SUD

De surcroît, les programmes de travailleurs temporaires ne traitent pas tous les «étrangers» de la même manière. Un migrant venant d'un pays riche du Commonwealth, de la France ou de la Belgique, par exemple, se voit octroyé un permis de travail temporaire que l'on dit «ouvert». Cela lui donne la possibilité de travailler (certes temporairement) pour n'importe quel employeur, dans n'importe quel secteur et région au pays. Ce sont les fameux «programmes jeunesse». À l'opposé, il n'est pas exagéré de dire que ce sont les migrants issus de pays plus pauvres, de la partie dominée du monde, qui se voient restreints dans l'exercice de leurs droits fondamentaux et socio-économiques pourtant garantis par les chartes canadienne et québécoise – ceux qui touchent la vie privée, la vie en famille, la protection en cas de violation, la vie associative, la syndicalisation. L'immigrant renvoie ainsi à un état d'étrangeté par rapport à un ordre symbolique et culturel dominant; l'immigration apparaît pour sa part comme une dynamique relationnelle fondée sur des rapports inégalitaires entre États et régions du monde.

Un débat de société s'impose. Espérons que l'étude de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, dévoilée le 29 mai et portant sur la discrimination à l'embauche subie par les immigrants, le forcera ainsi que la nécessité d'évaluer la constitutionnalité de certains programmes. La logique de racisation qui les sous-tend

doit être décortiquée, surtout parce qu'elle contribue, souvent en se fondant sur des arguments économiques fallacieux, à rendre acceptables les conditions précaires dans lesquelles vivent des travailleurs temporaires.

UNE CITOYENNETÉ REVIVIFIÉE

Le capitalisme mondialisé précipite des fractions croissantes de la classe ouvrière et de la classe moyenne dans l'insécurité, le chômage et, plus généralement, dans une condition sociale qui dévalorise les individus et nourrit du ressentiment. En avalisant des formes de précarité par la «race», la nationalité ou le statut, l'État procure à une partie de la population le sentiment qu'elle demeure privilégiée, protégée des risques. En réalité, dans bien des cas, les prétendus privilégiés ne voient pas leurs conditions de vie s'améliorer significativement, voire subissent les effets de fermetures, de délocalisations, de privatisations et en viennent à demander plus de «préférence nationale», donc plus de discrimination. On se retrouve dans un cercle vicieux très nocif, destructeur de droits et de lien social, qui ne pourra être défait que par un véritable projet de citoyenneté sociale, fondé sur les intérêts communs de tous, nationaux et étrangers.

La lutte en faveur des droits des travailleurs migrants précarisés et des réfugiés redessine les frontières de la politique en remettant en cause les catégories classiques



(ressortissants, travailleurs étrangers, réfugiés) et en préconisant un usage élargi des droits. Lutter pour l'obtention de la citoyenneté ou pour enrayer les mécanismes de l'exploitation et de la domination n'est donc pas défendre des droits sectoriels mais, au contraire, lutter pour la visibilité sociale des « sans voix » en combattant la chaîne de l'exclusion. Celle-ci commence avec la désignation du statut et se poursuit par la précarisation des conditions de vie. Comme le dit le professeur de philosophie politique Étienne Tassin, « qui accepte d'affronter le statut d'étranger doit assumer un double écart, par rapport au pays natal dont il s'éloigne et par rapport au pays d'installation dont il ne saurait prétendre être. Et cette double désaffiliation communautaire est en même temps écart à soi, une forme de désidentification, qu'elle soit assumée ou subie. Loin pourtant de le priver de reconnaissance citoyenne, cette désidentification revient au contraire à revendiquer une forme de subjectivation politique inédite et active qui ne s'autorise pas du titre de la nationalité mais de celui de l'engagement et de la responsabilité civiques » (« L'étranger et le citoyen », *Relations*, n° 720, novembre 2007).

C'est à travers une réflexion sur la précarité qui afflige une grande partie des migrants et des réfugiés – tout comme les personnes les plus vulnérables et exclues de notre société – que le questionnement sur la citoyenneté prend ici toute son importance. Un tel cheminement permet de faire émerger une conception plus substantielle et élargie de la citoyenneté, en faisant de cette dernière une pratique collective plutôt qu'un seul statut d'ordre juridico-politique. De nombreuses personnes qui ont à cœur de rompre le cycle d'inhumanité dans lequel sont confinés les migrants affirment d'ailleurs que leurs luttes représentent des moments privilégiés de développement de la citoyen-

neté active, sans laquelle il n'y a pas de cité, mais seulement une forme étatique coupée de la société et empêtrée dans son abstraction. Le politique prend en effet tout son sens lorsque les personnes auxquelles aucune place n'est assignée dans l'ordre social commencent à rendre audibles leurs doléances et à s'organiser. Cela ne veut pas dire prendre inconditionnellement partie pour les exclus (comme les migrants), mais plutôt opter pour l'égalité participation de tous aux affaires de la cité. Et comprendre que

C'est à travers une réflexion sur la précarité qui afflige une grande partie des migrants et des réfugiés – tout comme les personnes les plus vulnérables et exclues de notre société – que le questionnement sur la citoyenneté prend ici toute son importance.

la citoyenneté n'est pas quelque chose que l'on donne, elle se construit collectivement, notamment à travers les conflits. Or, nous vivons dans une société qui ne sait plus accepter les conflits, les organiser et en négocier les sorties de crise. Dans un tel contexte, il ne faut pas s'étonner de voir des formes de citoyenneté active qui consistent à désobéir, comme le font les groupes qui aident des travailleurs temporaires traqués ou

encore des immigrés irréguliers et sans statut qu'on maintient souvent injustement dans cette situation de vulnérabilité.

L'immigré fonctionne comme un excellent analyseur de l'inconscient social et collectif d'une société, car il nous permet d'interroger la force coercitive de la structure étatique. Au fond, la vertu politique et la force heuristique de l'immigré et de l'immigration résident en ceci qu'ils dénaturalisent le rapport au monde. Pour le dire autrement, l'étranger oblige à re-historiciser les rapports sociaux et les données jugées « naturelles » comme l'État, le territoire ou la nation. ●

LES GRANDES CONFÉRENCES

DU CENTRE ST-PIERRE

VATICAN II

SON HISTOIRE, SON RÊVE, SON AVENIR...

Souignons les 50 ans de Vatican II avec un témoin qui raconte, une théologienne de renom qui analyse et un expert sur le 21^e Concile.

Mercredi 24 octobre 2012, 19 h

Contribution volontaire souhaitée de 10 \$

Aucune inscription. Premier arrivé.

1212, rue Panet, Montréal | 514.524.3561

Métro Beaudry



M^{re} PAUL-ÉMILE CHARBONNEAU
SOLANGE LEFEBVRE
GILLES ROUTHIER